




Question prise en délibéré

De Létourneau, Céline (BSMA-Mines) <Celine.Letourneau@mrfn.gouv.qc.ca>

Date Ven 2024-10-04 16:22

À Giroux, Mathieu <Mathieu.Giroux@bape.gouv.qc.ca>

Cc Garon, Renée (DGGMM) <Renée.Garon@mrfn.gouv.qc.ca>; Morency, Josée (BSMA-Mines) <Josée.Morency@mrfn.gouv.qc.ca>; Roio, Alexandra (DRSM) <Alexandra.Roio@mrfn.gouv.qc.ca>; Turcotte, Sophie (DRSM) <Sophie.Turcotte@mrfn.gouv.qc.ca>

 Intranet logo

Bonjour Monsieur Giroux,

Lors de la séance du BAPE d'hier dans la communauté de Long Point First Nation, j'ai dû prendre une question en délibéré. Je vous transmets aujourd'hui la réponse à cette question.

Question: Comment le MRNF prend-il en considération les effets cumulatifs? Par exemple, si deux projets miniers sont l'un à côté de l'autre, est-ce que c'est pris en considération? La réponse doit tenir compte des impacts sur le long terme.

Réponse : Les impacts cumulatifs sont évalués dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement sous la responsabilité du MELCCFP. Il s'agit d'un aspect demandé dans la directive que le promoteur doit documenter dans l'étude d'impact de son projet.

Nous demeurons disponibles pour toute autre question.

Cordialement,

Céline Létourneau | Conseillère en affaires autochtones

Bureau du sous-ministre associé aux Mines | Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, C-320, Québec (QC) G1H 6R1 | (418) 627-6292, poste 705395

celine.letourneau@mrfn.gouv.qc.ca | www.mrfn.gouv.qc.ca

<https://mrfn.gouv.qc.ca/quebec-mines/>